

Débats

## Préparer les victoires de demain grâce aux héros d'hier

Sébastien Lecornu et Patricia Mirallès L'article 11 du projet de loi de programmation militaire pour les années 2024-2030 présentée en Conseil des ministres garantit la continuité des missions de l'ordre de la Libération. Les valeurs de cette institution, créée en 1940 par le général de Gaulle, résonnent plus que jamais dans la France d'aujourd'hui, affirment le ministre des Armées et la secrétaire d'État en charge des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Sébastien Lecornu Patricia Mirallès

---

Par les ambitions qu'elle porte et par l'engagement qu'elle exige de la part de tous, la loi de programmation militaire (LPM) qui sera soumise à la représentation nationale sera un moment de vérité. Elle prépare la France aux menaces qui la visent pour les années à venir.

Ce texte rappelle également que le succès des armes de la France ne repose pas uniquement sur l'augmentation des moyens et matériels de nos armées. Il est aussi intimement lié au soutien moral et populaire dont nos militaires bénéficieront. Ce soutien moral puise sa force dans nos valeurs et dans notre mémoire nationale ; dans les actes de courage qui ont forgé notre histoire. Cette loi de programmation prend ainsi ses racines dans notre passé pour se projeter avec pertinence dans l'avenir. L'article 11 pérennise l'ordre de la Libération, faisant ainsi vivre l'héritage des Compagnons qui refusèrent la fatalité face à l'occupant allemand et l'infâme complicité du régime de Vichy. La LPM protège leur legs et s'inspire de leur combat.

Parce qu'ils aimaient la France, les membres de ce petit groupe ont su, dans l'adversité et la nuit de la collaboration, regarder en face l'intérêt supérieur de la nation et préserver son honneur. Ils ont eu la conscience qu'ils devaient se rassembler pour la défendre et le courage de prendre les armes pour vaincre.

Ils étaient 1 032 hommes et 6 femmes de tous âges. Ils étaient militaires, magistrats, membres du clergé, tirailleurs africains, ouvriers ou étudiants. Leurs convictions embrassaient tout le spectre politique, du royalisme au communisme. Le but commun qu'ils s'étaient donné a démontré la capacité des Français à transcender leurs divergences quand l'essentiel était en jeu. Leur esprit de concorde doit aujourd'hui nous inspirer.

Cinq communes ont également été accueillies dans l'Ordre : Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et l'île de Sein. Nous voulons rendre hommage à leurs élus successifs, qui, depuis la Libération, font vivre cette mémoire et aujourd'hui concourent à sa pérennité. Nos soldats, aviateurs, marins et anciens combattants des 18 formations militaires qui sont Compagnons de la Libération prennent eux aussi pleinement leur part dans la transmission de l'esprit de la Résistance, et ce grâce aux traditions de ces unités.

Ces exemples d'engagement et de solidarité, cette volonté de prendre l'ascendant sur le cours des événements quand ils sont tragiques, cultivent les forces morales de la nation. Ils s'inscrivent dans la droite ligne de la conviction du président de la République Emmanuel Macron et de la pensée du général de Gaulle, pour qui le souvenir n'était « *pas seulement un pieux hommage rendu aux morts, mais un ferment toujours à l'œuvre dans les actions des vivants* ».

Dans un contexte où notre continent européen connaît à nouveau un conflit de haute intensité, où les enjeux d'alliances comme les rivalités à l'échelle mondiale prennent une dimension nouvelle et où la désinformation est une arme chaque jour plus dangereuse, la connaissance de notre histoire nationale et la transmission à notre jeunesse des valeurs de la République sont des enjeux décisifs.

Beaucoup de ces compagnons sont morts au combat ou dans les geôles de l'ennemi, avec pour seule espérance que leur sacrifice n'ait pas été vain. Ceux qui ont vécu ont poursuivi leur vie en participant à la reconstruction du pays - obligés par les sacrifices qu'ils avaient consentis -, toujours soucieux que la destinée de la France ne croise pas de nouveau la route de l'abîme.

À l'heure où la LPM affiche une ambition historique pour nos armées, en s'inspirant des lois de programmation militaire de Pierre Messmer, l'un des plus jeunes compagnons de la Libération devenu ministre du général de Gaulle, il était essentiel de pérenniser cet héritage. Depuis la disparition d'Hubert Germain, dernier compagnon de la Libération, la continuité de l'ordre n'était garantie par aucun texte. Nous avons donc souhaité présenter au Parlement une mesure visant à y remédier, afin que les valeurs et l'exemplarité des Compagnons de la Libération continuent d'irriguer notre société.

Elles sont plus vivantes que jamais. Nous sommes fiers de les défendre dans le projet de loi de programmation militaire que nous présentons devant le Parlement. ■